

École de Terville incendiée : trois cousins poursuivis

Plus de trois ans après l'incendie du groupe scolaire de Terville et autant d'instruction, trois cousins sont renvoyés devant le tribunal correctionnel. Des enfants de la commune.

Le 19 mars prochain, c'est à la justice que Jordan Autori, son frère Kévin et leur cousin Mickaël Dos Santos devront rendre des comptes. Les trois comparses, mis en examen pour *destruction par incendie et mise en danger de la vie d'autrui* après que le groupe scolaire de Terville a été ravagé par les flammes dans la nuit du 12 septembre 2009, sont actuellement sous contrôle judiciaire. L'un d'eux porte un bracelet électronique.

Un rendez-vous judiciaire qui ouvrira l'un des dossiers les plus douloureux de la commune de Terville, dont sont originaires les trois cousins. Au lendemain de l'incendie, dont seulement un des trois prévenus s'accuse tandis que les deux autres crient leur innocence, le ballet de personnalités politiques et représentants de l'État avait été important. Une école de la République était détruite

et c'est le pays tout entier, à l'époque, qui avait exprimé son indignation.

Le groupe scolaire Marcel-Pagnol et Gérard-Philippe qui accueillait, depuis 1955, les enfants de la maternelle jusqu'au CM2, n'était plus qu'un amas de cendres et une succession de murs en équilibre précaire.

« Un procès important pour les habitants »

Un rapport d'expertise, lors de l'enquête, avait rapidement démontré le caractère volontaire de l'incendie mettant au jour, notamment, la présence de trois foyers distincts allumés en simultané peu avant 5h. Des containers installés ici et là contre les façades de l'école, sous le préau et proche d'une canalisation de gaz avaient largement facilité la propagation des flammes. Tandis que la

justice, à la faveur d'une longue instruction, a, sans relâche deux ans durant, traqué les incendiaires présumés, l'équipe municipale avait très vite mis tout en œuvre pour que les enfants disposent d'une nouvelle école. Si ces derniers étudient toujours, trois ans après les faits, dans des préfabriqués, ils disposeront, pour la rentrée 2014, d'un nouvel établissement. « *Nous espérons pouvoir faire celle de 2013 mais ce sera impossible* », a précisé le maire de Terville, Patrick Luxembourger. Et de rappeler les 4,4 M€ réunis pour la reconstruction, dont près de 600 000 € supportés par la Ville : « *Très lourd financièrement. Nous les paierons encore en 2022. Mais ce procès est important. Important pour tous les Tervillois* ».

S.-G. S.